



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 051-20

Objet : *RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	Christophe Pierretton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Marcel Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 051-20

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges. La consultation a été décomposée en trois lots pour la collecte et le transport :

- du verre (lot 1),
- de la collecte sélective (lot 2),
- des ordures ménagères (lot 3).

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 11 septembre 2020.

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum passé pour une durée de 16 mois renouvelable de façon expresse deux fois six mois, soit une période maximum de 28 mois.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 7 octobre 2020 a attribué l'accord cadre comme suit :

- pour le lot 1 : entreprise Vial SA, pour un montant estimatif annuel de 15 150 €HT,
- pour le lot 2 : entreprise Sibuet Environnement pour un montant estimatif annuel de 41 000 €HT,
- pour le lot 3 : entreprise Sibuet Environnement pour un montant estimatif annuel de 123 200 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 7 octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges, pour les trois lots, comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 051-20

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24190H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24190H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au